



2023/18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</p>	<p><b>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 9 FEVRIER A VINGT HEURES</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de <b>Monsieur BAGGIO Jean-Marie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.</b></p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</p>	<p><b>Étaient présents :</b> Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. CALISTO David, M. MARIE Berty, Mme BLIMON Rachel</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 16</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p><b>Pouvoirs :</b> Mme BOURDAT BRISSEAU Emeline donne pouvoir à M. BAGGIO Jean-Marie M. BUREAU Olivier donne pouvoir à M. LE LEU Pascal Mme PEETERS Stéphanie donne pouvoir à M. CHAPUS Benoît</p> <p><b>Absentes excusées :</b> Mme SICHE Delphine, Mme DAVID Sylvie</p> <p><b>Absent :</b> M. LASSALLE Jérôme</p>
<p><b>OBJET :</b> Convention avec le SEMOCTOM pour le broyage des branchages sur un terrain communal</p>	<p>Monsieur Benoit CHAPUS, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué au Cadre de vie informe l'Assemblée que le SEMOCTOM a répondu à l'appel à projets ADEME /Région Nouvelle Aquitaine OPREVERT pour lequel il a été lauréat en 2018. Le programme vise à réduire la production de végétaux et d'en favoriser la gestion locale et au plus proche de sa source de production.</p> <p>En ce sens, le SEMOCTOM a fait l'acquisition d'un broyeur et réalise des prestations de broyage de branchages uniquement sur les plateformes communales prévues à cet effet. Cette activité a débuté en 2019 et prend de l'ampleur d'année en année et de nouvelles plateformes se créent et ouvrent régulièrement.</p>

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</b></p>	<p>La prestation est gratuite pour les communes et le broyat produit est laissé sur site, à disposition. La Commune décide des modalités d'utilisation et de récupération du broyat produit. En contrepartie la Commune s'engage à ne plus apporter de végétaux en déchèterie.</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</b></p>	<p>L'objectif de la convention est donc de formaliser cette nouvelle activité et d'en décrire les modalités pour chacune des deux collectivités. L'objet de la convention consiste à fixer les conditions de mise à disposition d'un terrain communal au SEMOCTOM pour y réaliser les opérations de broyage de branchages apportés par les administrés et les services techniques de la Commune.</p> <p>Monsieur Benoit CHAPUS propose aux élus la mise à disposition d'une parcelle communale à proximité du terrain de football.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p><b>EN EXERCICE : 19</b></p> <p><b>PRÉSENTS : 13</b></p> <p><b>VOTANTS : 16</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p>	<p>Après avoir pris connaissance de la convention pour le broyage de branchages sur un terrain communal,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, <b>à l'unanimité</b>,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> les termes de la convention pour le broyage de branchages sur une parcelle communale à proximité du terrain de football.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Monsieur le Président du SEMOCTOM.</li> </ul>
<p><b>OBJET : Convention avec le SEMOCTOM pour le broyage des branchages sur un terrain communal</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PRECISE</b> que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SEMOCTOM.</li> </ul> <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,</p> <p>Jean-Marie BAGGIO</p> <p>La Secrétaire de séance,</p> <p>Céline L'HOMME</p>

